

Le Petit Villiers

n°14



Editorial

Certains voulaient nous priver d'une très grosse partie de nos ressources venant de la présence du centre commercial sur notre commune, je nous ai défendus âprement pour nous y opposer, et j'ai obtenu satisfaction. Même si des actions de retardement sont menées pour remettre les choses dans l'ordre, nous devrions voir bientôt nos recettes redevenir normales.

Le budget qui vous est présenté dans ce journal, est celui qui a été voté en avril, il sera corrigé avec des recettes à la hausse dès que ce sera possible.

Des informations nouvelles sont disponibles en ce qui concerne l'arrivée de la fibre optique chez

les habitants du village, il faut encore patienter mais les choses se précisent.

Certains gros travaux vont démarrer après la coupure de juillet-août, d'autres sont en préparation. L'équipe municipale est toujours aussi volontaire pour améliorer et entretenir notre beau village.

Avec l'été et ses grosses chaleurs nous ne devons pas oublier de rester attentifs à la santé et au confort de nos séniors, même s'il est toujours aussi agréable de profiter pleinement de notre jolie piscine.

La qualité de vie et la convivialité sont des objectifs majeurs pour vos élus. Ils s'emploient à la maintenir ou à l'améliorer, vous vous en êtes sûrement rendu compte.

Même si certains événements nationaux, européens et internationaux nous préoccupent tous, profitez du moment présent dans votre village, c'est ce que je souhaite à tous, sincèrement.

Gilles GATTEAU
Maire



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Directeur de la publication : Gilles Gatteau - **Coordination :** Philippe Dothée - **Comité de rédaction :** Nadia Ben Yelles, Stéphane Burnichon, Philippe Dothée, Florence Feuillard, Gilles Gatteau, Violaine Gatteau, Yoann Hessemans et Claude Pierquin - **Mise en page :** Valérie Maffre - **Impression :** Photolabo Hassler



Attribution de compensation 2015 : une histoire à rebondissements

Lors des derniers vœux du maire, je vous avais alerté à propos du différend qui nous opposait à la communauté de communes du Pays de Bière au sujet de l'attribution de compensation. Quelques articles dans la presse locale sont parus sur le sujet. Je tiens à vous en informer plus précisément et dans le détail.

Qu'est-ce que l'attribution de compensation pour une commune ?

C'est l'équivalent de la taxe professionnelle sur l'activité économique de notre territoire que nous ne percevons plus directement depuis notre adhésion à la communauté de communes mais que celle-ci perçoit maintenant pour les communes.

La communauté de communes doit la reverser ensuite aux communes dans des proportions qui ont été fixées lors de la création de la communauté de communes.

Ces conditions sont encadrées par la loi pour maintenir les ressources des communes en défalquant les dépenses qu'elles n'ont plus à supporter du fait de transferts de compétences vers la communauté de communes.

Des révisions de ces reversements sont possibles sous certaines conditions prévues elles aussi par la loi.

Que nous est-il arrivé le 15 décembre 2014 ?

A cette date, le conseil communautaire a voté une délibération à la majorité de ses conseillers, mais bien évidemment sans l'accord de ceux de Villiers-en-Bière, qui diminuait de plus de la moitié notre attribution de compensation (137934€ en 2015 au lieu de 308937€ en 2014). Tout ceci, au motif que Villiers-en-Bière et ses habitants devaient être solidaires des habitants des autres communes qui ne touchaient pas autant de taxe par tête d'habitant. Si bien que ce qui n'était pas reversé à Villiers-en-Bière était réparti entre les autres communes.

Comment ai-je réagi pour défendre les intérêts de la commune ?

Dans un premier temps, non content de m'opposer sans résultat à cette

délibération par le vote, bien appuyé par le refus unanime de notre conseil municipal, j'ai contacté Monsieur le Préfet pour savoir si cette décision était légale.

Très vite, il m'a été répondu :

- que l'on ne pouvait pas légalement diminuer notre reversement de plus de 5% par rapport à l'année précédente (soit 293490€),
- que la communauté de communes ne pouvait pas imposer à notre commune une solidarité qu'elle pouvait instituer par ailleurs, mais sur ses fonds propres.

A partir de là, j'ai essayé par une demande amiable à la Présidente, de faire annuler la délibération illégale du conseil communautaire, ce que la communauté de communes n'a pas fait.

Ensuite, voyant venir la fin du délai d'opposition administrative à cette délibération, avec l'aide de l'avocat de la commune, j'ai déposé une requête en référé auprès du Tribunal administratif de Melun pour faire valoir les droits de la commune.

Le 27 avril, le juge a statué et nous a donné raison, en signifiant à la communauté de communes que la délibération devait être retirée dans un délai de 2 mois et qu'elle ne pouvait nous imposer une diminution supérieure à 5% entre 2014 et 2015.

Malgré plusieurs tentatives de certains maires des autres communes qui me demandaient plus ou moins aimablement de faire un effort supplémentaire, je n'ai pas accepté plus que ce que la loi prévoit.

Le 22 juin, le conseil communautaire auquel j'assistais avec un autre de nos représentants, retirait la délibération



illégale et votait une nouvelle répartition des attributions de compensation qui ne diminuait la nôtre que de 5% comme l'autorise la loi, qui maintenait 7 autres et en diminuait 2 de 5% également.

Pour accepter cette nouvelle répartition, il reste maintenant à faire vérifier la légalité du contenu et de la procédure par la Préfecture, et à faire voter sous 3 mois les 10 conseils municipaux. Elle ne sera finalement légalisée, que si les 10 communes l'acceptent, même si l'accord n'est pas voté à l'unanimité de chaque conseil municipal.

A défaut, je ne sais pas, à ce jour, ce qui sera reversé à Villiers-en-Bière, mais de toutes façons ça ne pourra être moins que l'attribution de l'an passé diminuée de 5% !

Sommes-nous solidaires sans que l'on ne nous taxe sur notre attribution de compensation ?

Bien sûr ! Il faut savoir que cette année, comme les précédentes, l'état prélève sur nos recettes, une somme qui alimente le Fonds de Solidarité Régional d'Ile de France (FSRIF), qui est redistribué à des communes dites « pauvres » d'Ile de France. Cette année cette somme s'élève à 56494 € et elle est calculée comme étant 11% de nos dépenses réelles de fonctionnement de 2013. Ce qui revient à dire que, pour ces dépenses déjà T.T.C., on nous ajoute une super TVA de 11%.

Si la Communauté de Communes du Pays de Bière veut absolument instituer de la solidarité intercommunale avec des critères qui lui sont propres, la loi l'y autorise, à la condition de la financer sur ses fonds propres et de définir des critères qui sont prioritairement liés au nombre d'habitants et au potentiel fiscal ou financier par habitant. Qu'on se le dise dans les conseils municipaux voisins qui semblent ne pas le savoir !

Le Maire

La restauration des ateliers municipaux



Nous sommes une petite commune rurale qui a, à la fois, la chance de bénéficier d'un patrimoine bâti important mais également la charge financière de son entretien. Dans le passé récent, nous avons ainsi sérieusement revu l'aménagement des salles municipales, de la mairie, des locaux techniques, des vestiaires et du bassin de la piscine, de la maison de gardien du parc ou encore de la sacristie de la chapelle Saint-Éloi, pour n'en citer que quelques uns.

Après diverses études, consultations et appels d'offres, c'est au tour des ateliers municipaux d'être l'objet de toutes les attentions. C'est dans

le cadre d'un contrat rural rassemblant trois projets connexes, que va s'effectuer cette importante remise à niveau. Viendront ensuite la réfection des abords de ces ateliers ainsi que celle de la serre près de la piscine. Ce contrat rural a en effet le mérite de nous faire bénéficier de subventions du duo Conseil Départemental (ex CG) et Région à une hauteur moyenne de 30 % des sommes engagées, à savoir 172 828 €/HT.

Au niveau du calendrier, les travaux doivent être engagés dans les tous derniers jours d'août ou tout début septembre et devraient durer jusqu'à la fin de l'année 2015.

C'est la raison pour laquelle la réfection du mur d'enceinte du parc côté rue Cambot a été interrompue pour ménager un accès facile au chantier pour tous les engins qui ne devraient pas manquer d'investir le site pour la durée des travaux. A la fin de ceux-ci, le mur sera reconstruit comme cela a déjà été le cas pour les autres parties restaurées.

Il s'agit de travaux d'importance concernant la réfection des toitures et des huisseries avec notamment des portes sectionnelles de garage pour le stationnement des engins. Pour ce qui est de l'aménagement intérieur, la circulation interne, les sols, les plafonds, l'isolation, le chauffage, la plomberie et l'électricité seront revus de fond en comble dans le respect des normes techniques actuelles.

Photo : Alain Niderlinder



À quand une « rue de Londres » à Villiers ?

Un budget 2015 sans inflation qui permet de continuer à investir

Le budget 2015 qui a été adopté le 13 avril dernier est dans la lignée du budget de l'année précédente.

Il prend cependant en compte des contraintes nouvelles telles que la diminution extrêmement forte des dotations de l'état aux communes, ainsi que la diminution que nous avons contestée avec raison, d'une ressource dite « Attribution de compensation » qui transite par la communauté de communes du Pays de Bière et qui est le reflet de l'activité économique sur notre commune.

Quand la valeur de l'attribution de compensation aura été corrigée par toute une procédure administrative en cours, cette recette sera modifiée à la hausse dans notre budget 2015.

Ce budget se caractérise par :

- la maîtrise des dépenses dites « de fonctionnement » à un niveau équivalent à 2014. Elles comprennent des dépenses annuelles ordinaires de la vie de la commune et les dépenses d'entretien qui sont obligatoires si l'on veut maintenir un état normal de notre patrimoine communal,
- des investissements bien préparés programmés dans le temps, utiles à tous, qui améliorent notre commune et par voie de conséquence votre qualité de vie.

Voici les principales données à retenir de l'exercice budgétaire tel qu'il est prévu en 2015 :

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Budget communal :

- Fonctionnement : 928171€ *
- Investissements : 639838 €

Budgets annexes :

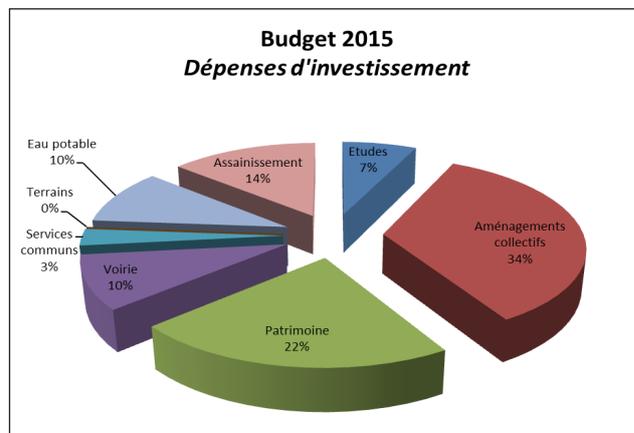
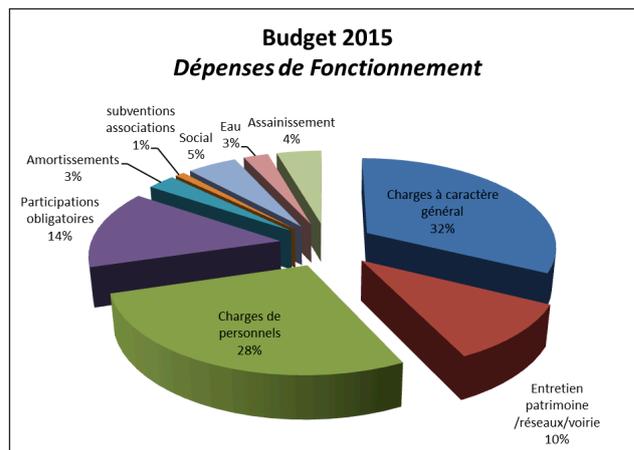
- Assainissement : 111865€
- Eau : 242840 €
- CCAS : 9722 €

* A corriger à la hausse après remise à niveau de la recette « Attributions de compensation ».

Ces chiffres et les pourcentages qui suivent comprennent des réserves qui même si elles ne sont pas consommées pendant l'exercice 2015 doivent figurer dans la présentation d'un budget qui se doit d'être équilibré en dépenses comme en recettes.

LES DÉPENSES

Nous vous les présentons sous une représentation groupée du budget principal et des budgets annexes.



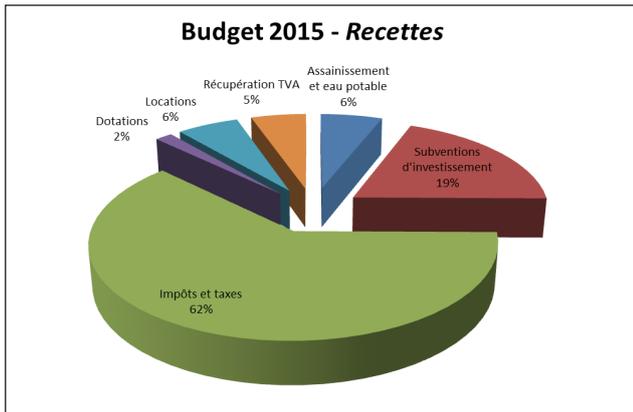
LES RECETTES

Elles sont elles aussi présentées sur un graphique qui regroupe les recettes attendues du budget communal et des budgets annexes.

Les ordres de grandeur de ces différentes recettes sont :

- **budget communal** 748500€, *
- **budget assainissement** 19500 €.
- **budget eau** 27000 €.

***Augmentation d'environ 170000€ à intégrer en cours d'année budgétaire**



Les taux des impôts locaux ont été votés sans être modifiés, ce qui fait que tout en continuant à financer nos engagements du nouveau mandat, qui comprennent une politique d'investissement soutenue, ils restent inchangés depuis 2008.

Ainsi, les principaux investissements prévus sont :

- la réalisation des travaux inclus dans le Contrat rural pour la phase ateliers, et le début de la phase aménagement des abords des ateliers,
- des améliorations dans la salle LUGAN et la salle des Granges,
- des travaux de réfection de murs du parc,
- un réaménagement de la voirie de l'entrée de la rue de la Bascule jusqu'à l'autopont,
- des opérations identifiées aux plans d'accessibilité de la voirie et des bâtiments pour les personnes handicapées,
- l'étude d'un nouveau document d'urbanisme PLU,
- différentes études préparatoires aux investissements futurs.



Début 2015, le syndicat Seine-et-Marne Numérique, auquel nous appartenons au travers de la communauté de communes, a attribué le marché de délégation de service public FTTH à la société COVAGE pour apporter la fibre optique jusqu'à chez tous les habitants ruraux comme nous.

Nous en savons maintenant plus sur le déploiement de la fibre dans les 10 communes du Pays de Bière. Il se fera en deux étapes pour deux groupes de 5 communes chacun. Nous sommes dans le groupe de la première étape, et pour nous, les travaux se dérouleront à partir de 2017 pour une livraison de prises prévue entre fin 2017 et début 2018.

Comme tout est conçu au niveau départemental, nous serons reliés pour notre part, à un gros central de raccordement (dit NRO) qui va être construit à Arbonne-la-Forêt. Deux dispositifs de raccordement de proximité (points de mutualisation) pour notre village seront construits dans des lieux proches de notre commune.

A proximité de vos habitations vous trouverez des boîtiers de bornes de raccordement un peu similaires à ceux de France Télécom ou bien des boîtes de raccordement dans les chambres de tirage déjà installées ou à installer sur les trottoirs.

Le raccordement final jusqu'à une habitation peut se faire ensuite par les gaines enterrées où passent actuellement les fils cuivre du téléphone, par un nouveau fourreau à enterrer si il est difficile d'utiliser la gaine existante ou exceptionnellement en aérien.

Ces travaux de déploiement jusqu'aux bornes de raccordement de trottoirs seront financés par l'état et par les collectivités territoriales : soit la région, le département et la communauté de communes. Cette dernière ayant à sa charge 35% du financement des collectivités territoriales. La bonne nouvelle résultant de la mise en concurrence pour ce marché public, est que par rapport à une estimation datant de 2 à 3 ans d'environ 1.6M€, le coût réactualisé est maintenant d'environ 900 000 €.

Le coût du raccordement final d'une borne jusqu'à l'intérieur de l'habitation sera probablement assez dépendant du fournisseur d'accès choisi à la fin.

Pour mémoire, nos voisins de Dammarie-lès-Lys, où l'on annonce que la fibre est en train d'être déployée, font partie des communes réservées par l'état pour être fibrées par les institutionnels comme France Télécom, sans qu'ils soient subventionnés par de l'argent public. Or, les communes rurales, même si elles sont voisines, ne peuvent pas être traitées par ces institutionnels. L'ARCEP, un organisme de contrôle de l'état, surveille étroitement ces raccordements.

La gestion différenciée des espaces verts

Sous ce titre un peu technique se cache une nouvelle approche du traitement de nos espaces naturels. Nous avons adopté cette gestion différenciée dès 2011, comme le préconisait à l'époque le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Pour commencer, nous avons abandonné les traitements phyto-sanitaires et autres désherbants et pesticides pour atteindre le zéro phyto. Nous avons recours désormais à des moyens mécaniques type brosse pour l'entretien des rues et caniveaux, par exemple. La fauche tardive est aussi un des axes majeurs de cette nouvelle politique. À quoi bon en effet scalper des hectares entiers de prairie où personne ne va jamais ou des accotements en rase campagne au détriment de la faune et de la flore qui disparaissent suite à cette stérilisation du territoire. C'est la raison pour laquelle, à l'instar du Conseil Départemental (ex Conseil Général) qui pratique de la même manière pour les accotements de nos routes départementales, nous espaçons tontes et broyages. Non seulement nous économisons du temps et de l'argent mais nous diminuons également les nuisances de bruit et de pollution.

Cette année, nous avons appliqué cette technique aux abords de la mare. Après avoir scarifié les surfaces, nous avons planté des graines de fleurs vivaces, donc qui se resèment d'elles-mêmes chaque année, pour constituer une jachère fleurie traversée de quelques allées pour une promenade des plus bucoliques en plein cœur du village. Il faut bien reconnaître que nous avons joué de malchance cet été puisque nous avons connu des épisodes de canicule et de sécheresse intense qui ont stoppé net la croissance de ces plantations. Pour autant nous ne desespérons pas et renouvelerons l'expérience. La meilleure volonté du monde ne saurait lutter contre la nature. De toutes façons, après des années et des années de tonte rase, il faut un peu de temps à la nature pour que la diversité se réinstalle.

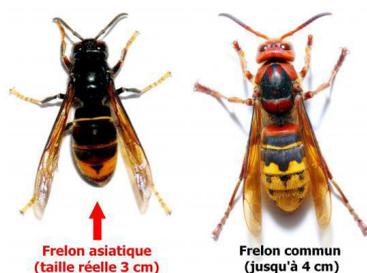
Dans ce même esprit, nous allons cet automne planter une haie d'environ un kilomètre le long de ce que nous appelons couramment le Chemin Vert (qui va du Pont Rouge vers le rond-point de la Justice), ce qui aura pour effet d'améliorer l'hydraulique de ce chemin, de couper les vents, de partitionner le paysage pour éviter cet effet de paysage un peu lunaire lorsque les champs sont nus et enfin d'abriter de nouveau faune et flore diverses.



Ce que nous espérons ...



Ce que nous avons obtenu ...



Après une première apparition en Seine-et-Marne en novembre 2014, le frelon asiatique a été de nouveau localisé dans le secteur de Sénart au mois de mai 2015. Si, dans son comportement habituel, le frelon asiatique n'est pas plus dangereux que son cousin européen, il est en revanche un redoutable prédateur pour les colonies d'abeilles domestiques et peut représenter un risque particulier pour l'Homme dès lors que le nid est approché. Alors, que faire en cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques ? Ne surtout pas s'approcher à moins de 5 mètres et faire intervenir du personnel formé et spécialement équipé. Pour plus d'informations contactez la FREDON au 01 56 30 00 21.

A votre santé !

Nadia Ben Yelles, élue municipale, est biologiste et docteur en médecine. A ce titre, elle rédige une rubrique traitant de divers thèmes de santé publique



**Canicule Info Service
0800 06 66 66**

Mesures à prendre en cas de canicule et de fortes chaleurs

Cet été, nous aurons eu à connaître des chaleurs fortes et des températures qui ont frôlé les 40°. Or, la santé est en danger lorsque les températures sont élevées : la chaleur fatigue, pouvant, à l'occasion, entraîner des accidents graves (déshydratation ou coup de chaleur). De plus, quand il fait très chaud, la pollution de l'air est importante et peut être dangereuse pour les personnes fragiles (personnes âgées, enfants, femmes enceintes, malades et handicapés)

Les mesures recommandées sont :

- Buvez au moins 1,5 litre d'eau (éviter le café, le thé, les sodas et l'alcool)
- Augmentez la ration de fruits et de crudités
- Pensez à hydrater les malades, les personnes âgées, les enfants et les femmes enceintes
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et ne pratiquez pas d'activités physiques
- Maintenez votre logement frais, en fermant les volets et fenêtres le jour et ouvrez la nuit.
- Rafraichissez-vous, mouillez-vous, prenez des douches, utilisez des brumisateurs ou des gants de toilettes mouillés avec de l'eau fraîche. Ne vous couvrez pas.

- PENSEZ A AIDER LES PERSONNES LES PLUS FRAGILES (VOISINS, AMIS, PARENTS...)



Les signes d'alerte	Signification	Que faire ?
Bouffées de sueur Pas d'urine plus de 5 heures	Déshydratation	Boire+ même en absence de soif
Crampes	Activité physique à suspendre	Repos, boire appeler médecin si cela persiste
Fatigue, faiblesse, insomnie	Transpiration	se mettre dans un lieu frais
Maux de tête, nausées, fièvre	Insolation	Douche et bain appeler le 15 si aggravation

Point d'avancement sur le PLU

L'annonce a déjà été faite pour dire que le Diagnostic Territorial était réalisé et consultable en mairie ou sur le site WEB. Certains ont mis à profit ces possibilités et ont fait savoir que quelques détails étaient à revoir. Cela a été pris en compte dans une dernière version.

L'étape d'après concerne l'écriture du document Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme.

Il définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de la commune dans un document simple et concis donnant une information claire aux habitants et aux citoyens sur le projet territorial. Aujourd'hui ce document est rédigé. C'est le fruit du travail d'un groupe d'élus et du bureau d'urbanisme à qui nous avons confié la mission de nous assister. Il sera discuté et au besoin amendé puis approuvé par le Conseil Municipal dans son ensemble, comme l'exige la loi. Ceci aura probablement lieu début septembre.

Il sera ensuite présenté aux représentants des communes voisines, du PNR, de l'état, du SMEP et d'autres ayant à le connaître, avant d'être consultable ensuite par tout un chacun en mairie.





Le Tennessee Mockingbird de Villiers-en-Bière (TMVEB),

association créée en août 2014, vient d'achever sa première année d'existence et lors de son assemblée générale du 17 juin 2015, en présence de Monsieur le Maire Gilles Gatteau et de son premier

adjoint Alain Truchon, les 61 adhérents ont apprécié le rapport d'activités ainsi que le bilan financier donnés respectivement par la secrétaire M^{me} Benoit et la trésorière M^{me} Haegeman.

Pour son premier anniversaire le TMVEB s'est félicité non seulement de maintenir toutes ses activités mais surtout de les développer en maintenant le même effectif avec 61 adhérents (50 pour la country dont 16 pratiquent la danse en couple et 15 font partie du groupe démo ; 6 pour le scrapbooking ; 5 adhésions simples.

La section **country** a organisé cette année, en complément des cours habituels, de nombreuses animations : bals, stages en couple, accueil du pot commun des professeurs d'Île de France, démos dans des collectivités ainsi que des sucrés-salés préparés chaque trimestre.

La section **scrapbooking** qui anime une fois par mois un atelier avec 6 participantes a organisé un stage d'une journée avec une vingtaine de participants.

Comme chaque année, une trentaine de **marcheurs** ont participé le 10 mai 2015, lors d'une sortie collective en car à la « Marche gourmande de Coulanges-la-Vineuse ».



Saison 2015 / 2016

Nous vous proposons de venir nous rejoindre dès la rentrée de septembre. Cette année encore vous pouvez pratiquer dans la joie et la bonne humeur la Gymnastique, le Yoga et le Tai Chi. Vous pouvez aussi créer des objets uniques à l'Atelier vitrail et emprunter des livres à la bibliothèque.

Des nouveautés cette année : la ZUMBA le mardi soir et la Marche en forêt un dimanche par mois. Toutes ces disciplines sont ouvertes aux débutants comme aux confirmés et les cours sont faits par des professeurs passionnés dispensant un enseignement de qualité. Ils seront ravis de vous accueillir et de vous faire découvrir leur discipline. Chacun peut s'adapter suivant ses limites, sans esprit de compétition, l'essentiel étant de se faire plaisir.

TARIFS	HABITANTS DE VILLIERS	PERSONNES EXTÉRIEURES
GYM	1 cours 55€ - 2 cours 110€	1 cours 70€ - 2 cours 140€
YOGA	1 cours 180€ - 2 cours 320€	1 cours 250€ - 2 cours 425€
TAI CHI	180€	250€
ZUMBA	80€	95€
VITRAIL	150€ + les fournitures	

Toutes ces activités, manifestations et sorties se sont déroulées toute l'année sous le signe de l'amitié et de la convivialité et ont reçu le soutien de la municipalité de Villiers en Bière.

Pour la saison 2015-2016 le TMVEB souhaite non seulement poursuivre ses animations mais surtout les développer et proposer aux habitants de Villiers-en-Bière de nouvelles activités.

Chaque mercredi soir, des cours de danse country sont proposés à 19h30 pour les débutants, 20h20 pour les novices et 21h10 pour les confirmés.



Des cours collectifs de **GUITARE** débuteront dès la rentrée de septembre les lundis soir. En fonction du nombre d'inscrits, un deuxième groupe sera peut être mis en place un autre jour de la semaine.

Une section **TAROT** va voir le jour et nous avons déjà de nombreux volontaires inscrits.

Si vous souhaitez passer des moments de rencontre, d'amitié et de convivialité venez nous rejoindre au Tennessee Mockingbird de Villiers-en-Bière.

N'hésitez pas à nous contacter.



Pour tout renseignement téléphoner au 06 64 97 21 31.

Faites-vous également connaître si vous souhaitez nous rejoindre pour la préparation et l'organisation du Téléthon (5 décembre 2015) et du Vide-greniers (mai 2016).



L'atelier vitrail fonctionne maintenant depuis le début de l'année scolaire 2014/2015.

Les participants ont découvert une technique datant du Moyen-Âge, aujourd'hui pratiquée avec des outils contemporains et accessible à tous. Les premiers vitraux sont terminés et assemblés à la maison, les seconds sont en cours de réalisation. La visite chez un marchand de verre spécialisé a permis de voir les possibilités offertes par l'important choix de verres proposés. Début avril, la journée passée aux portes ouvertes des ateliers de Chartres a enchanté tous nos adhérents.

Venez rejoindre l'équipe pour une année d'activité créative et conviviale où un accueil brillant, coloré et transparent comme le verre vous sera réservé.

Salle Lugan au 1^{er} étage les lundis de 14h30 à 17h30 et 18h à 21h à partir du 2 novembre 2015 (sous réserve de 3 adhérents minimum)

Contact : Henri Duchemin, peintre et verrier
06 20 65 69 47 duchemin.henri@wanadoo.fr



RAPPEL DES HORAIRES :

- **Gymnastique,**

le lundi et jeudi de 18h30 à 19h30
contact : Christophe Loy 06 64 36 67 63

- **Yoga,**

le mardi 10h15 à 11h45 et le jeudi de 8h45 à 10h15
contact : Marie-Pierre Simon 01 64 38 56 35

- **Tai Chi Chuan,**

le mercredi de 19h00 à 20h00
contact : Michel Barroy 01 64 41 80 13

- **Zumba,**

le mardi de 19h00 à 20h00
contact : Isabelle Gardiol 06 15 91 34 62

Et toujours la **bibliothèque**

le mercredi de 15h00 à 19h30
contact : Chantal Lusvardi 01 60 65 41 91

ETAT CIVIL

Mariage

Tous nos vœux de bonheur à **Élodie Beauchet** et **Guillaume Moulin** mariés à Villiers le 15 juin 2015.

Décès

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de **Jacques Pellissier** survenu le 16 juin dernier. Résidant de longue date à la Glandée, aux confins de la commune, il était, jusqu'en 2000, le propriétaire-exploitant de la ferme d'Orsonville.

La famille Pellissier apparaît dans le paysage de Villiers-en-Bière en 1904 lorsque Jean-François, négociant en plumes à Paris, acquiert la ferme d'Orsonville. Il décède peu après et c'est d'abord sa veuve puis son fils Georges qui prennent le relais. Georges deviendra conseiller municipal. Il aura trois enfants, Françoise, Jacques et Claude. Tout ce temps, les terres d'Orsonville seront en ferme jusqu'en 1978 lorsque Jacques Pellissier décide de les exploiter lui-même. En 2000, c'est son fils Christian qui prend la relève et crée les chambres d'hôtes et le gîte rural à la ferme. À la suite de Georges, Jacques, puis Christian Pellissier seront tour à tour conseillers municipaux.

Jacques Pellissier 1924-2015

Office religieux à Saint-Éloi puis inhumation au cimetière de Villiers dans le caveau familial le 19 juin.



Jacques Pellissier à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire

La longue tradition agricole de Villiers-en-Bière

En 2015, l'essentiel du territoire de la commune est toujours à vocation agricole et nous vivons encore au rythme des semailles et des moissons mais, peu savent encore aujourd'hui, parmi les habitants contemporains de Villiers-en-Bière, que le village a, pendant des siècles, été essentiellement constitué autour de deux châteaux et quatre fermes.

Les châteaux du Bréau et de Fortoiseau, tout d'abord. Ils étaient très proches l'un de l'autre et se trouvaient tous deux dans le bois qui longe le parking de l'hyper Carrefour. Deux fermes dites naturellement du

Bréau et de Fortoiseau dépendaient de ces deux châteaux qui ont longtemps appartenu à de grands aristocrates. A la fin du XVIIIème siècle, par exemple, le domaine du Bréau a couvert jusqu'à 1500 hectares. Pour preuve de l'intense activité agricole, en 1855, le village comptait 49 chevaux, 78 bêtes à cornes, 1027 bêtes à laine, 14 cochons et 6 ânes. C'est le domaine d'Orsonville et sa ferme qui sont constitués les premiers puisque la première mention écrite à l'occasion d'une vente remonte à la moitié du treizième siècle. C'est par contre la ferme de Villiers qui nous est la plus familière puisque ce qui reste de ses bâtiments constitue aujourd'hui les salles communales Lugan, de la Bergerie et des Granges. Tous



La ferme de Villiers vers 1978

ces établissements employaient une main-d'œuvre abondante et, entre les ouvriers agricoles et la domesticité, l'essentiel de la population du village se trouvait dans les fermes et les châteaux. Les châteaux ont disparu, Fortoiseau brûlé par l'occupant allemand en 1944 et le Bréau détruit par ses propriétaires, à savoir la commune d'Ivry-sur-Seine, en 1971 pour ne pas avoir à l'entretenir. Les terres agricoles qui en dépendaient sont exploitées de nos jours par la famille Thuégaz et la famille Lugan, Orsonville par la famille Pellissier. Quant aux terres de la ferme de Villiers, elles sont désormais la propriété des Polders de l'Ouest qui les mettent en fermage.



Le château du Bréau au début du 20^{ème} siècle.

Façade du Château du Bréau, près Vosves



Gabrielle s'occupait du ménage de la maison et des volailles à la ferme d'Orsonville à la fin des années 30



Le château de Fortoiseau au début du 20^{ème} siècle

Château de Fortoiseau près de Vosves.



La ferme de Fortoiseau vers 1920

La Ferme de Fortoiseau près de Vosves.



La ferme d'Orsonville dans les années 70



La ferme du Bréau au début du 20^{ème} siècle

Ferme du Bréau près de Vosves.



M. Lazzaroni, ouvrier agricole à la ferme de Villiers à la fin des années 50

Gourmand !

Dans le dernier numéro, nous vous avons présenté l'une des spécialités seine-et-marnaises, à savoir le Brie. Aujourd'hui nous poursuivons notre tour d'horizon des richesses culinaires de notre département avec deux gourmandises sucrées : la Niflette de Provins et le sucre d'orge de Moret-sur-Loing.



Le sucre d'orge de Moret-sur-Loing, «le plus vieux bonbon de France»

Connu et apprécié depuis plus de 300 ans, il était fabriqué à l'origine par les Religieuses Bénédictines qui, en 1638, avaient fondé une maison à Moret sous le nom de Prieuré de Notre Dame des Anges. Ce bonbon, unique en son genre, faisait les délices des plus hauts personnages, qui en emportaient d'amples provisions quand la Cour venait à Moret.

Après avoir prospéré sous Louis XIV, le monastère passa par nombre de vicissitudes et disparut en 1792. Du même coup, la fabrication cessa pendant la Révolution, et même le secret de cette fabrication paraissait à jamais perdu, emporté avec les Religieuses par le flot révolutionnaire.

Par bonheur, après les mauvais jours, une bonne religieuse de l'ancien Prieuré de Moret, Sœur Félicité, revint avec son secret habiter ce pays qui lui était cher. Elle eut la précaution, avant de mourir, de donner par écrit la recette du Sucre d'Orge à une amie fidèle. Quand, plus tard, d'autres religieuses vinrent s'établir à Moret, la pieuse confidente, conformément à la recommandation de la religieuse défunte, s'empressa de leur confier la précieuse formule. C'est alors que l'on vit renaître le Sucre d'Orge.

En 1853 la fabrication prit un nouvel essor. Au début du XXe siècle, les religieuses fabriquaient et vendaient leur spécialité au coin de la Place Royale, face à l'Eglise. Vers 1960, les Religieuses rencontrèrent des difficultés de toutes sortes. Elles durent cesser leur fabrication avant de quitter Moret en 1972.

Aujourd'hui encore, il est toujours fabriqué selon la méthode du XVIIème, aucun rajout, pas de colorant et sans agent de saveur... Rien d'autre qu'un sirop d'orge et le tour de main d'un savoir faire ancestral, transmis de génération en génération... Vous pourrez le déguster lors d'une visite au Musée du Sucre d'Orge, installé au Moulin Provencher, qui vous présente une histoire pleine de rebondissements et de gourmandise.

La niflette de Provins



Cette petite pâtisserie, faite de pâte feuilletée garnie de crème pâtissière, serait née au XVIII^e siècle et était offerte aux orphelins à la Toussaint pour les consoler car ils pleuraient leurs parents. En effet, niflette est dérivé du latin « NE FLETE » signifiant « Ne pleure plus ». Elle est ainsi traditionnellement préparée au moment de la fête de la Toussaint.

On conseille de les déguster encore tièdes, quand elles sortent du four... à la manière des Pasteis dei nata portugaises.

Ingrédients :

- 2 pâtes feuilletées
- 50 cl de lait,
- 70 g de sucre,
- 30 g de farine,
- 3 jaunes d'œufs +1 œuf entier,
- Un sachet de sucre vanillé ou une cuillère à soupe d'eau de fleur d'oranger

Préparation :

- Préchauffer le four à 180°.
- Mélanger les œufs avec le sucre.
- Ajouter le sucre vanillé (ou la fleur d'oranger), puis la farine, puis le lait préalablement chauffé.
- Faire frémir le tout toujours en remuant.
- Retirer du feu et puis laisser refroidir.
- La crème doit être épaisse.
- Chaque petit gâteau comprendra 3 ronds de même taille, dont deux comporteront un trou au milieu.
- Superposer les trois ronds les uns sur les autres et garnir le puits de crème pâtissière.
- Vous pouvez badigeonner la pâte de jaune d'œuf mélangé à une cuillère à soupe, à l'aide d'un pinceau.
- Mettre 15 à 20 mn au four à 200°/220°.
- Laisser refroidir puis saupoudrez de sucre glace.

Bon appétit !



SÉCURITÉ ACCRUE POUR LE CHEMINEMENT DES PIÉTONS ET DES CYCLISTES :

Un décret du 2 juillet 2015 modifie le code de la route pour sécuriser la pratique de la marche et du vélo et notamment il :

- généralise les doubles sens cyclables aux aires piétonnes et à l'ensemble des voies où la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30km/h (sauf décision contraire de l'autorité de police)
- permet aux cyclistes de s'écarter des véhicules en stationnement sur le bord droit de la chaussée sur les voies où la vitesse est limitée à 50km/h ou moins.
- autorise le chevauchement d'une ligne continue pour le dépassement d'un cycliste si la visibilité est suffisante
- aggrave les sanctions en cas d'occupation par des véhicules motorisés des cheminements piétons et des espaces dédiés aux cyclistes
- interdit l'arrêt ou le stationnement à 5 mètres en amont du passage piéton (en dehors des places aménagées) pour accroître la visibilité entre les conducteurs de véhicules et les piétons souhaitant traverser la chaussée.



L'ENVIRONNEMENT COMPTE ENFIN !

Suite aux années de sensibilisation du Parc Naturel du Gâtinais et de ses partenaires, autres PNR, élus, associations, groupe d'experts et habitants, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a fini par intégrer la notion de préservation de l'environnement dans la formation continue des contrôleurs aériens. Aujourd'hui, les contrôleurs aériens sont aussi formés à prendre en considération la qualité de vie des personnes survolées, impliquant le respect des hauteurs et des trajectoires. Le Parc et ses partenaires restent vigilants et ne relâchent pas la veille.



Par arrêté préfectoral, nous rappelons que tous les feux sont interdits jusqu'au 30 septembre.



RAPPEL TRES IMPORTANT

La piscine n'est ouverte que lorsqu'un Maître-Nageur Sauveteur est là pour la surveiller. Les baignades en dehors de cette présence sont dangereuses et formellement interdites. De jour comme de nuit, que l'on soit enfant du village, habitant adulte ou invité. Qu'on se le dise!